

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 25 AOUT

POLITICIENS

Les politiciens — la plaie de la France — ce que c'est et à quoi c'est bon ? Tenez, M. Saint-Gonest, du *Figaro*, va vous le dire :

Les trois quarts du temps, ce sont des hommes qui, n'ayant pas le courage de poursuivre une carrière tracée, carrière toujours longue et pénible, se disent ceci :

Au lieu de gagner laborieusement une situation à la manière des imbéciles qui servent leur pays, je vais faire comme à la roulette ; je vais jouer sur rouge ou noire. J'attendrai peut-être, mais si ma couleur sort, je serai tout d'un coup ministre, préfet, receveur, aide de camp. Et, si elle ne sort pas, j'aurai toujours fait du bruit et gagné de l'argent.

Cela est tellement vrai, que la plupart de ceux que vous rencontrez sur votre route ont choisi ce parti-là sans raison, absolument comme on entre dans un casino. Et ce que l'on appelle l'ardeur de leurs convictions, c'est simplement la colère qu'ils éprouvent de voir que leur carte met trop de temps à sortir.

Or, qui leur a donné dans la société la place qu'ils occupent ? C'est vous, bons électeurs ! — Oui, vous, qui aujourd'hui les maudissez ! Comme vous avez élevé vos enfants à admirer ces hommes, ce qui se passe devant fatalement arriver.

Dans tous les pays du monde, ils forment une race inférieure et plus ou moins dédaignée ; il est même des contrées, telles que l'Amérique, où on les considère comme la dernière classe de la société. A Philadelphie, ils ne sont même pas salués.

Partout on apprécie les citoyens en raison des services qu'ils rendent à la patrie. Le général le plus populaire est celui qui a combattu le plus longtemps et le plus victorieusement ; l'homme d'Etat le plus respecté est celui qui a préservé son pays des plus grands périls...

Chez nous, au contraire, vous habituez vos fils à admirer les gens en raison même des difficultés qu'ils créent à la patrie, en raison des entraves, des conspirations... Dans votre langage, ce manque de patriotisme s'appelle « avoir des principes ».

Ce qu'il faut, pour nous débarrasser de cette vermine ! il faut changer l'éducation de nos enfants et leur tenir ce langage :

« Mes enfants, le métier de la politique est le dernier des métiers ; on ne fait cela que quand on est incapable de faire autre chose. En fait de politique, il n'y en a qu'une : servir son pays avec honneur et dévouement. Cela seul est beau, cela seul est grand. L'esprit de parti, c'est l'esprit d'ambition, l'esprit d'intrigue et, parfois, l'esprit de trahison, c'est la mort du pays ! »

Ce qu'il faudrait encore ? il faudrait convoquer une grande assemblée où tous les politiciens de France et de Navarre se réuniraient, comme on le fait dans la plupart des corporations, afin de comparer les avantages et les petits profits de chacun.

On saurait ce que, dans ces dernières années, ont rapporté l'opinion radicale — l'opi-

nion boulangiste — l'opinion socialiste — l'opinion anarchiste — l'opinion anticléricale — l'opinion antisémite... — ce que ces opinions ont rapporté comme journaux, comme places de députés, de sénateurs. On verrait, surtout, ce que serait chacun des Politiciens s'il ne s'était pas fourré dans cette gueuse de politique.

Celui-ci qui serait encore sous-lieutenant, celui-là petit professeur de province, cet autre pauvre employé, on questionnerait chacun... « D'où êtes-vous parti ? Comment avez-vous donc fait ? Combien de fois avez-vous changé d'opinion ? Mais je vous avais connu chevalier autrefois, vous voilà donc socialiste ?... Et vous qui étiez communal, vous voilà donc ministre ?... Et vous qui étiez un des corsaires de Boulanger, vous voilà donc opportuniste ?... Oh ! que c'est d'ôle ! »

Et tout cela finirait par un grand cri de : « Vive la politique ! Vive la politique qui donne des places ! Vive la politique qui donne la gloire ! Vive la politique qui donne l'argent ! Et foin des travailleurs ! »

« Foin des pauvres niais qui travaillent pendant que nous gobelottons ! qui travaillent dans les lycées et dans les camps, dans les ateliers, dans les usines et dans les bureaux, qui élèvent nos enfants, qui dressent nos soldats et qui ne seront jamais rien, qui n'arriveront à rien, pendant que nous arriverons à tout ! »

Le Code de l'assassinat

Nous avons la preuve, désormais irréfutable, que le socialisme engendre l'anarchie, et que, s'il la désavoue, s'il la renie en face de la guillotine, il ne délaigne pas, chemin faisant et quand les gendarmes ne sont pas là, de lui donner à l'occasion des conseils.

C'est le Liebknecht, cet odieux sacristain du socialisme allemand, qui vint l'an dernier en France assister à je ne sais quel congrès et qui manqua si gravement aux lois de l'hospitalité que notre benévole gouvernement dut agiter un moment la question de savoir si on ne l'expulserait pas, — c'est ce théoricien, cet « intellectuel », député au Reichstag, s'il vous plaît, qui vient de déchirer les derniers voiles.

Il s'agissait pour lui, comme pour certains de ses camarades français, qui nous chantent, depuis Caserio, la même complainte, de se dégager en douceur des anarchistes... tout en ne décourageant pas trop ces enfants perdus, capables, après tout, mieux employés, mieux dirigés, de faire « d'utile besogne ».

Voici ce qu'a dit le Liebknecht, à propos de Caserio :

« — Il aurait dû être interné dans une maison d'aliénés ; son exécution est un crime. Hadel et Nobiling, qui ont attenté à la vie de Guillaume I^{er}, étaient également fous. Caserio, au lieu de tuer Carnot, qui observait une scrupuleuse neutralité politique, aurait dû s'attaquer à Casimir-Périer, cette incarnation de la bourgeoisie à poigne ! »

Soutiendra-t-on après cela que les socialistes n'ont rien de commun avec les anarchistes ?

Je vous dis que le socialiste allemand vient de désigner M. Casimir-Périer aux coups des assassins, et cela est si vrai que la phrase

même qu'il a prononcée lui interdit désormais de blâmer, au lendemain d'un nouvel attentat, le compagnon qui aurait essayé d'atteindre le Président actuel de la République.

La haine aveugle et féroce que les socialistes ont vouée à quiconque défend contre eux la loi, l'ordre et la liberté passe l'exécration qu'ils affectent de ressentir pour le meurtre.

Ce sont les opportunistes du coup de cou-teau.

Ils ont beau s'injurier, s'eng..., s'arracher le nez et les cheveux, dans leurs réunions ; les anarchistes et les socialistes sont frères.

Tout ce que les aînés demandent aux cadets, c'est seulement de ne pas s'attarder aux bagatelles de la porte, c'est de ne pas gaspiller, en vains pétards ou en surinages inconsidérés, toute leur belle jeunesse, et de consentir enfin à se laisser guider par les gens d'expérience pour supprimer d'un seul coup ce qui les gêne les uns et les autres : la propriété, l'honneur, la République, la France !

INFORMATIONS

Rejet du recours en grâce de l'ex-abbé Bruneau. — Exécution prochaine

La commission des grâces a rejeté le recours formé par l'ex-abbé Bruneau et a fait transmettre le dossier au Président de la République.

C'est donc en M. Casimir-Perier qu'est maintenant le suprême espoir de l'assassin du curé d'Eutrammes.

On sait que le Président de la République se conforme généralement à l'avis de la commission des grâces.

L'honneur est satisfait

Nous avons raconté le différend qui s'était élevé, avant la réunion du Conseil général de l'Eure, entre le préfet, M. Pointu-Norès, et M. Lorient, député de Pont-Audemer.

Les témoins des deux parties se sont réunis et ont reconnu à M. Pointu-Norès la qualité d'offensé. Puis les témoins de M. Lorient ayant donné satisfaction au préfet, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

Incident au Conseil général du Finistère

Un incident violent a eu lieu avant-hier au Conseil général du Finistère : plusieurs conseillers s'étant plaint de la mise à l'écart, dans les délégations cantonales, des conseillers conservateurs, et de l'impunité avec laquelle certains instituteurs attaquent la religion, le préfet a répondu avec une extrême grossièreté. Les membres de la Droite ont protesté avec indignation.

Vœu du Conseil général de Loir-et-Cher

Le Conseil émet un vœu tendant à ce qu'en attendant la loi qui supprime les impôts sur les vins, le droit d'entrée sur les vins ordinaires à Paris, tant au profit de l'Etat qu'au profit de la Ville de Paris, soit fixé proportionnellement au degré alcoolique.

Écroulement d'une église

A la suite d'un orage, l'église de Lamanère, arrondissement de Céret, s'est écroulée.

Grave incendie à Mulhouse

Un incendie s'est déclaré hier matin dans les ateliers de filature et de tissage Raphaël Dreyfus et C^{ie}, à Mulhouse.

Les bâtiments ont été réduits en cendres.

Vol de poudre

Une certaine quantité de poudre comprimée a été détournée dans les ateliers des mines de Bezenet, appartenant à la Société de Châtillon-Commentry. Le sous-préfet s'est rendu, hier matin, à Bezenet.

Une enquête est ouverte par le parquet.

Les réfractaires d'Alsace-Lorraine

Cent vingt-cinq jeunes gens, nés à Strasbourg, ont été condamnés par le tribunal correctionnel chacun à 600 francs d'amende ou, en cas de non-paiement, à 40 jours de prison, pour s'être soustraits par l'émigration au service militaire.

Le chien de M. Alexandre Dumas

La chambre des vacations vient de juger un procès intenté à M. Alexandre Dumas par un architecte de Marly, M. Chennevière : celui-ci demandait 600 fr. de dommages-intérêts pour avoir été mordu, le 5 mai 1892, par le chien de l'auteur du *Demi-Monde*.

M. Alexandre Dumas, déjà poursuivi pour la contravention, devant le tribunal de simple police de Marly, le 27 juillet 1892, avait été condamné à un franc d'amende : hier, après plaidoiries de M^{es} Peignard et Georges Deschamps, il a été condamné à 100 fr. de dommages-intérêts envers M. Chennevière.

Un conseiller général en Cour d'assises

Un ancien conseiller général socialiste de Commentry, Raoul Frenot, dit Fréjac, comparaitra devant les prochaines assises de l'Allier, pour affiliation à une bande de malfaiteurs.

Fréjac a été déchu de son mandat de conseiller général, à la suite d'une condamnation à deux ans de prison pour faux en écritures publiques, alors qu'il était secrétaire de la mairie de Commentry.

Récemment, il a encore été condamné à six mois d'emprisonnement pour tentative d'évasion à la prison de Montluçon, en compagnie d'un anarchiste. C'est Fréjac qui a été le barman politique du député Thivrier en 1889.

En Chine

Un décret impérial ordonne l'instruction et l'équipement de cent mille hommes qui seront fournis par les provinces de Mandchourie et de Pékin et iront renforcer les garnisons de Toug-Tchéou, de San-Ho et de Tientsin, dans la province du Petchili.

Graves nouvelles de Madagascar

Il vient d'arriver à Paris une grave dépêche de Madagascar.

On dit que les troupes françaises et les troupes malgaches ont échangé des coups de fusils à Diégo-Suarez.

On ajoute que le résident général à Tananarive, M. Larrouy, voyant l'hostilité croître autour de lui et devenir chaque jour plus menaçante, aurait dû quitter Tananarive et se replier sur Tamatave. Il aurait été hué et sifflé.

Révolte de tribus marocaines

Les nouvelles qui arrivent de Mazagan sont de plus en plus graves. L'insurrection croît et se propage.

Les ministres européens se sont rendus près de Mohamed Torres pour réclamer des garanties de sécurité à l'égard de la colonie européenne.

Le ministre des affaires étrangères du Maroc a déclaré au corps diplomatique qu'à son avis

le déplacement des gouverneurs suffirait à calmer l'insurrection et qu'en tout cas les Européens n'ont rien à craindre.

LES VAGABONDS

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le Préfet,

» Des plaintes incessantes me sont adressées au sujet de l'accroissement du nombre des vagabonds qui circulent à travers notre territoire et qui ne parviennent le plus souvent à subsister qu'au moyen de secours en nature et en argent obtenus des populations rurales par intimidation.

» Plusieurs de vos collègues et un grand nombre de conseils généraux ont réclamé l'organisation de mesures sérieuses de défense contre l'envahissement des campagnes par une foule de gens sans aveu et parfois redoutables.

» J'ai à peine besoin de vous rappeler que le gouvernement se préoccupe depuis longtemps de cette délicate question du vagabondage et qu'il recherche les moyens propres à améliorer la situation dont se plaignent, non sans raison, les habitants des campagnes.

» Mais, même dans l'état actuel de la législation, il serait possible de parvenir à diminuer sensiblement le nombre des vagabonds si les intéressés s'appliquaient à prêter à l'autorité tout le concours qu'ils lui doivent. La circulaire ministérielle du 29 juin 1889 vous invitait à faire un appel énergique au zèle et à la vigilance des maires pour signaler la présence des vagabonds et la direction par eux prise quand ceux-ci n'avaient pas pu être arrêtés sur le territoire de leur commune.

» Il importe non seulement de réitérer cet appel, mais encore d'insister auprès des maires de la manière la plus pressante pour qu'ils engagent tous ceux qui habitent en dehors de l'agglomération chef-lieu à révéler la présence, dans la localité où ils sont fixés, des gens sans aveu, et, d'autre part, pour qu'il soit procédé à leur interrogatoire et, s'il y a lieu, à leur remise entre les mains de la force publique.

» Enfin, l'attention de la gendarmerie devra être appelée sur la nécessité d'apporter encore plus de soin que jamais à la surveillance de toutes les voies de communication de leur circonscription, soit au cours des tournées réglementaires, soit lorsqu'elle se déplace pour le service du recrutement.

» Dans les circonstances actuelles, cette surveillance doit être d'autant plus étroite que parmi les nomades de toutes catégories qui errent à travers le pays, se dissimulent des individus dangereux dont il importe d'ob-

server les agissements et les menées anarchistes.

» J'ai lieu de penser que le zèle des municipalités, des agents de la force publique et des habitants eux-mêmes amènera promptement la diminution du nombre des vagabonds. L'autorité judiciaire est, d'ailleurs, résolue à coopérer à ce résultat en apportant toute la sévérité possible dans la répression du délit de vagabondage. »

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 25 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 25°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 21°
Midi,	761 m/m	au-dessus 24°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 19°

Affaire Gaborit-Roland

On nous communique, avec prière d'insérer, les lettres suivantes :

« Saumur, le 24 août 1894.

» A M. Félix Gaborit.

» Mon cher ami,

» Ainsi que vous nous en aviez priés, nous nous sommes rendus aujourd'hui près de M. Ernest Roland, propriétaire du *Courrier de Saumur*, auquel nous avons demandé, en votre nom, réparation d'une lettre injurieuse écrite aux membres d'un groupe dont vous faites partie. M. Roland nous a immédiatement mis en rapport avec deux de ses amis, MM. Leclerc et Perrault, qui, après avoir pris connaissance de la lettre en question, et malgré nos instances, ont soutenu qu'il n'y avait pas matière à rencontre.

» Devant un refus aussi formel, nous ne pouvons que considérer notre mission comme terminée.

» Cordialement à vous.

» Signé :

» Gustave DOUSSAIN. C. ALLEAUME. »

**

« Saumur, le 24 août 1894.

» A M. H. Gustave Doussain et C. Alleaume.

» Mes chers amis,

» Je vous demande pardon de vous avoir mis en rapport avec un monsieur qui fait le rodomont et le bravache à distance, mais qui se dérobe dès qu'on lui fait les gros yeux.

» M. Roland m'ayant insulté, je croyais qu'il aurait consenti à venir, l'épée à la main, prendre la responsabilité de ses méchants propos.

« Je constate aujourd'hui que M. Roland est un . . . (1). On m'avait averti. Désormais, je suis fixé.

» Veuillez, mes chers amis, croire à mes meilleurs sentiments.

» Signé : FÉLIX GABORIT. »

SAUMUR

Une autopsie

Des bruits fâcheux ayant circulé avec une certaine persistance, dans le public, au sujet du récent décès, à l'hospice, d'un sieur Lequeux, décès qu'on attribuait à des voies de fait dont il aurait été victime lors du tir aux pigeons clôturant les fêtes de Saumur, la justice ordonna l'autopsie du cadavre.

Il résulte clairement et irréfutablement de cette autopsie, pratiquée par MM. les docteurs Bouchard et Contant, que la mort de Lequeux est due, non à des coups ayant provoqué une lésion interne, mais à une congestion alcoolique suivie de méningite.

De Saumur à Saint-Florent

On nous informe que la Pétition relative au chemin de Saumur à Saint-Hilaire-Saint-Florent fera l'objet d'un rapport de M. l'Agent-Voyer en chef.

Il est donc probable que des améliorations sérieuses seront bientôt apportées à l'état du chemin dont il s'agit.

Ecole d'Application de Cavalerie de Saumur

Avant-hier, sont arrivés à Paris trois officiers de cavalerie serbes, MM. Cristitch, Babitch et Andonovitch, qui viennent suivre, pendant une année, les cours de l'Ecole de Saumur.

Ces trois officiers se rendront très prochainement chez le ministre de la guerre, à qui ils seront présentés par le ministre de Serbie. Ils n'entreront qu'au mois d'octobre à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

La classe 1893

Les commandants de recrutement vont faire procéder sous peu de jours à l'établissement des feuilles de route pour les jeunes gens de la classe 1893 appelés sous les drapeaux en novembre prochain.

Ces feuilles de route seront établies en prenant comme point de départ la résidence ou le domicile indiqués par les conscrits au moment du conseil de révision.

Les conscrits qui depuis cette époque ont changé d'adresse doivent en aviser d'urgence le service du recrutement. Ceux qui négligeraient cette formalité perdraient le bénéfice des

(1) Le qualificatif se trouve dans la *Petite Loire* d'aujourd'hui.

frais de route et le droit au quart de place pour se rendre à leur corps.

Nos fêtes de Nantilly

Plus d'un Saumurois a fait comme moi, je veux dire a profité des fêtes de Nantilly pour visiter en chrétien le beau monument qui domine si majestueusement notre vallée du Thouet.

Certes, ses abords ne sont pas faciles : d'un côté une forêt de pontrelles de sapin, avec des débris de toutes sortes, sans parler de l'escalier modeste orné de jolis pavés pointus ; de l'autre, une véritable carrière de pierres blanches, petites et grosses, tendres et dures. C'est à ne savoir où passer pour y pénétrer. M. le curé, dit-on, espère — à l'entendre, on le croirait certain — que ces abords deviendront bientôt aussi faciles que le monument sera beau.

En tout cas ils travaillent enfin, nos braves maçons, à la restauration, depuis si longtemps attendue, de l'église de Nantilly ! Mais j'avoue qu'il faut ouvrir les yeux bien grands, et à cause de l'épais rideau des arbres, s'approcher très près et lever la tête bien haut pour apercevoir quelque chose de ce travail de restauration. Ce qui semble le plus marquant jusqu'ici est cette forte corniche qui règne dans toute l'étendue de la façade et la rehausse singulièrement ; au-dessous se laissent voir, un tout petit peu, de belles têtes artistement sculptées et très variées.

Ce n'est pas — Dieu merci ! je m'égarais — seulement la curiosité artistique qui m'attirait à Nantilly, mais surtout la parole chaude et pleine d'autorité d'un excellent missionnaire qui avait laissé à Saumur, l'hiver dernier, le meilleur souvenir, le R. P. Norbert, lequel voyait — j'ai pu m'en convaincre, — se grouper, chaque soir, autour de sa chaire, une foule plus nombreuse encore que pendant la mission.

A la sortie de l'église, le soir des aïeux, le 22 août, j'entendais dire merveilles de l'orateur, merveilles des décorations, des chants, et de l'illumination. Les plus sérieux ajoutaient : « Depuis longtemps, bien longtemps, on n'avait pas vu une octave aussi suivie ».

Constatons donc, en passant, que la religion n'est pas trop en baisse, ni la foi catholique près de s'éteindre à Saumur.

UN OBSERVATEUR.

Nominations dans le clergé

Par décision de Monseigneur l'Evêque :

M. l'abbé Ballu, vicaire à Pouancé, a été nommé curé de Parnay.

M. l'abbé Proult, professeur au collège Saint-Joseph de Baugé, a été nommé vicaire à Montreuil-Bellay.

M. l'abbé Vandangeon, professeur au collège Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à Tigné.

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

L'ombre gris-rosé du crépuscule les enveloppait peu à peu ; ils s'entretenaient là depuis longtemps sans s'apercevoir que l'heure s'écoulait et qu'ils ne se lassaient point de leur causerie.

Certes, il était des moments où ce jeune homme au ton et aux manières princières, sans se départir de la courtoisie dont il usait envers toute femme fût-elle duchesse ou servante, employait des mots presque durs pour la convaincre, elle, cette enfant gâtée du sort, dont l'oreille délicate était accoutumée à la flatterie du monde.

D'autres eussent envié la chance qui échoyait à Albéric de se trouver en tête-à-tête avec Mademoiselle Mauduit pendant un laps de temps assez long pour lui permettre d'entreprendre une cour en règle. Loin de là, celui-ci prenait avec elle le ton du maître, et elle acceptait cela, buvant cette parole étrange, comme une

bouche brûlée par une liqueur trop forte aspire à l'eau fraîche et pure.

— Voyez-vous, mon cousin, reprit-elle après une seconde de rêverie, le monde, vu de trop près, est bien décevant.

— A qui le dites-vous ?

— On y rencontre des types navrants, on se fatigue de son bruit si creux, et puis, cette existence banale de mondaine ne laisse rien après elle. Ce qui m'en a le plus dégoûtée, c'est son hypocrisie : le monde est tellement prosterné devant le veau d'or que j'y ai vu des exemples qui m'ont remplie d'un indicible dégoût : j'y ai vu des jeunes femmes s'y conduire mal et aucune porte ne se ferme devant elles parce qu'elles étaient millionnaires ; j'y ai vu des hommes indignes y être considérés parce qu'ils possédaient à la fois une belle fortune et une haute position.

— Puisque vous reconnaissez la vilénie du monde, pourquoi y demeurez-vous ?

Elle ouvrit ses grands yeux interrogateurs.

— Eh ! il le faut bien. Comment faire autrement ?

— C'est vrai, murmura Albéric avec une sorte de pitié attendrie, comment faire autrement puisque vous coudoyez l'athéisme à

chaque minute de votre vie ?

— Que voulez-vous dire ? fit la jeune fille avec une jolie moue aux lèvres, la religion n'est pas le seul remède à ce mal.

— Si, elle est l'unique remède à une vie dévoyée, dit-il simplement ; il n'y a pas de femme qui, sans Dieu, puisse demeurer honnête, bonne et... heureuse dans ce monde où vous vivez.

Elle sentit son cœur se serrer à ces paroles et baissa la tête sans répondre, tandis qu'il la considérait avec une indicible compassion.

Il comprenait ce qu'elle ne savait exprimer et ce qu'un être vulgaire n'eût compris ni deviné ; il comprenait que ses meilleures aspirations avaient été refoulées, comprimées dans le milieu fatal où elle avait dû s'élever, et dont elle ne pouvait se plaindre.

— La vie n'est jamais trop pesante ni trop longue, Gilberte, quand on l'occupe en faisant du bien aux autres.

— Sans doute, mais je ne puis le faire que par caprices, par saccades ; je ne m'appartiens pour ainsi dire pas. C'est pourquoi j'ai si souvent le dégoût de moi-même et des autres.

» Tenez, mon cousin, j'aimerais à lutter, je voudrais connaître un peu la bataille sinon la

souffrance.

— La souffrance ? eh ! pauvre enfant ! quelles armes auriez-vous contre elle ? quelle force ?

Elle releva fièrement la tête :

— Plus que vous ne croyez. Oh ! je sais ce que vous pensez. Vous vous figurez que je serais faible pour vaincre parce que je n'ai pas de religion. Je ne suis ni dévote, ni croyante, c'est vrai, mais je puis vous affirmer que j'aurais autant de courage qu'une autre.

Albéric ne répondit pas pour ne point la vexer.

— Pourquoi appelez-vous le malheur ? dit-il après un silence, il viendra toujours assez tôt. Etes-vous donc lasse de votre douce vie ?

— Lasse ? je ne sais, mais je sens que mon existence est... nulle et vide.

— Elle ne le sera pas toujours : une heure viendra, bientôt sans doute, où de sérieux devoirs vous incomberont sans vous enlever les joies du monde que vous aimez ; vous deviendrez épouse, peut-être mère.

Elle haussa légèrement les épaules.

— Est-ce que je sais ? Ce ne sera peut-être jamais.

(A suivre.)

L'ORAGE D'HIER

Saumur n'a pas souffert.

A Montreuil-Bellay — nous dit-on, et il faut faire la part de l'exagération des premières impressions — on ramassait encore sur la voie ferrée, à l'arrivée du premier train du matin, non pas des grêlons, mais des morceaux de glace pesant de 200 à 300 grammes.

Depuis Vivy, la grêle a haché bien des récoltes.

A Vernantes, à Vernueil, les vignes seraient dépouillées même de leurs feuilles. Dans ces deux communes, les jardins sont ravagés.

La foudre est tombée sur l'église d'Allonnes; mais nous ignorons les dégâts.

A Longué, la campagne a été sérieusement atteinte : en ville, d'énormes grêlons ont brisé les vitres de l'hôpital, des bâtiments de la société, du presbytère, ainsi que de magoïques vitraux de l'église. Rien que là on compte plus de 2,000 fr. de dégâts.

On a ramassé des grêlons pesant 500 grammes aux environs de Bangé, où la tempête a également fait de terribles ravages.

Il a été trouvé plusieurs oiseaux assommés par les morceaux de grêle.

Nous compléterons, dans notre prochain numéro, le détail des sinistres.

De Château-Gontier, on nous informe qu'un violent orage s'est produit, de 6 heures à 8 heures, sur la région; il était accompagné de grêlons de la grosseur d'une noisette.

Dans la Loire-Inférieure, c'est vers 4 h. 1/2 que l'orage — orage épouvantable — a éclaté, accompagné d'un véritable déluge de grêlons dont un bon nombre atteignaient la grosseur d'œufs de pigeons. A la gare du chemin de fer de Legé, toutes les vitres sont brisées et la toiture endommagée; de même dans la ville de Legé, presque toutes les maisons ont leurs fenêtres dégrainées.

Cette trombe de grêle, qui n'a peut-être pas duré plus de dix minutes, est un véritable désastre pour les moissons encore sur pied qui sont saccagées.

Dans la Sarthe, les dégâts ont été également considérables.

Ainsi, hier matin, vers 8 heures, une trombe de grêle s'est abattue sur la ville du Mans; elle a duré vingt minutes.

Les grêlons étaient énormes. Toutes les marquises, vérandas, couvertures d'ateliers, serres, ont été complètement brisées.

Dans la ville et dans un périmètre de trois kilomètres environ, les jardins ont été dévastés.

Dans un grand nombre d'ateliers, les ouvriers ont été congédiés.

A la gare du Mans, pas un carreau n'est resté.

Les journaux de cette ville donnent des détails navrants.

A Sablé et aux environs, la grêle a aussi causé de grandes pertes.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 23 août

La séance est ouverte à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. le comte de Maillé, avec M. de Terves pour secrétaire.

Trois pensions de retraites sont liquidées, à 3,333 fr. pour M. Hodée, chef de division à la préfecture; à 2,007 fr. pour M. Pateau, agent-voyer de Segré; à 1,400 fr. pour M. Champion, secrétaire de la sous-préfecture de Baugé. Aux deux premiers, le Conseil vote des remerciements spéciaux pour leurs longs et dévoués services. — Rapporteur, M. de Castries.

Voté ensuite le crédit habituel de 3,200 fr. pour l'entretien des bâtiments des Cours d'assises et Tribunaux, avec cette très raisonnable observation que les 1,750 fr. applicables sur cette somme au Palais de Justice d'Angers ne devront être employés qu'au fur et à mesure des versements de l'Etat qui doit concourir pour sa part dans les réparations. — Rapporteur, M. de Gennevraye.

Des crédits analogues de 5,300 fr., 2,400 fr.,

etc., sont aussi votés pour la préfecture et les sous-préfectures.

Un crédit de 56,500 fr. est voté pour le casernement ordinaire des brigades de gendarmerie, ainsi que divers autres crédits particuliers pour les réparations à faire.

Assistance et hygiène publique : 10,000 fr. inscrits pour les dépenses du service de protection du premier âge; 6,000 fr. pour excédent de dépenses des enfants assistés, et 172,000 fr. pour l'année à venir.

M. des Nouhes expose la question de l'assistance médicale gratuite, et au nom de la commission conclut dans le sens de M. le Préfet qui demande de suite un crédit de 5,000 fr. Une discussion s'engage entre MM. Grignon, Guibourg, Leroy, Besnard, etc., sur le point de savoir comment sera établi la réglementation définitive de ce nouveau service. La question est de la plus haute importance et mérite qu'on la traite en connaissance de cause. Finalement le crédit demandé est voté, et M. le Préfet élaborera, en s'aidant de tous les éléments capables de l'éclairer dans le cas présent, un projet de fonctionnement sur lequel le Conseil général se prononcera dans la session d'août.

4,000 fr. de subvention sont accordés à la Société industrielle pour le concours des animaux reproducteurs.

Cinq demandes d'admission à l'École des sourds-muets d'Angers sont accueillies, et un crédit de 16,000 fr. est affecté à l'établissement pour la totalité des dépenses d'entretien des élèves.

Le Conseil saisit l'occasion, du reste, de renouveler à M^{me} la Supérieure de Sainte-Marie-de-la-Forêt ses félicitations pour son zèle et son dévouement si empressés. — Rapporteur, M. Bodinier.

Lecture est donnée d'un rapport de M. Guillet, vétérinaire, sur les épizooties de l'année dernière en Maine-et-Loire, dans lequel il demande à M. le Préfet, en raison des graves maladies qui sévissent sur les porcs, d'interdire les foires et marchés de ces animaux dans les arrondissements infectés. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Grignon, Baron, de Livonnière, du Reau, etc., le Conseil émet le vœu que M. le Préfet n'ait recours à cette mesure de rigueur que dans la plus extrême nécessité, et dans les contrées atteintes par la maladie seulement.

Il vote ensuite les crédits affectés à l'encouragement à l'élevage du cheval : 2,500 fr. à la Société de Courses d'Angers; 4,000 fr. à Saumur, à Cholet et à Segré; 3,850 fr. à distribuer entre les autres Sociétés. A ce propos, M. de Soland fait observer qu'on a rangé à tort les courses de Rochefort-sur-Loire parmi les courses au trot annexées aux Comices agricoles, que ces courses sont très suivies et qu'elles mériteraient une plus forte subvention. A quoi, M. de La Bourdonnaye répond que les subventions ont été réglées sur les demandes mêmes des Sociétés.

Fêtes et Assemblées

Demain dimanche 26 août :

A Allonnes, concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur; divertissements publics, feu d'artifice.

An Puy-Notre-Dame, grande fête communale à l'occasion de l'assemblée de la Saint-Louis; courses vélocipédiques, divertissements publics, retraite aux flambeaux, feu d'artifice.

A Gennes, assemblée de la Saint-Louis; feu d'artifice.

Le dimanche 2 septembre :

A Ambillou, grande fête communale à l'occasion de l'assemblée, avec le concours de la musique de Montreuil-Bellay; divertissements publics, feu d'artifice, retraite aux flambeaux.

Concours Départemental

D'ANIMAUX REPRODUCTEURS DE L'ESPÈCE BOVINE

Le quarante-huitième Concours départemental d'animaux reproducteurs aura lieu à Angers, au Jardin du Mail, sous les Quinconces,

le samedi 22 septembre 1894, à dix heures très précises du matin.

Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concourir leurs animaux, pourront les présenter, ledit jour, au lieu indiqué, dès huit heures du matin, pour être enregistrés et classés. Les animaux qui n'auraient pas été présentés avant dix heures, ne seront pas admis.

Les animaux devront être présentés au Concours dans un état de propreté irréprochable.

La distribution des récompenses aura lieu au kiosque du Mail, à deux heures de l'après-midi.

Les animaux présentés au Concours ne pourront être emmenés qu'après la distribution des récompenses.

Les animaux qui ont obtenu des prix dans les Concours généraux ou régionaux ne seront pas admis à concourir. Leur présence pourra, néanmoins, donner lieu au rappel de la prime obtenue, et à une indemnité de cinq francs pour le bouvier.

Les animaux primés dans un précédent Concours départemental ne pourront concourir de nouveau dans la même catégorie que pour des primes d'un degré supérieur à celles précédemment obtenues.

Les exposants n'auront droit qu'à une seule prime en argent dans chacune des sections, mais à autant de primes d'honneur qu'ils auront d'animaux classés par le jury en rang utile. Chaque prime d'honneur sera accompagnée d'une somme de cinq francs pour le bouvier.

Conformément à la délibération du Conseil général, les propriétaires exploitant par régisseurs et valets, dont les animaux auront droit à être primés, recevront les médailles prévues au programme dans chaque catégorie, ou des mentions honorifiques; leurs bouviers ou vachers recevront à titre de gratification, savoir: pour un premier prix, dix francs, et pour les autres prix ou mentions honorifiques, cinq francs.

Les primes en argent seront réservées aux fermiers à prix d'argent ou à moitié fruits, et aux propriétaires exploitant directement de leurs mains.

Les éleveurs sont tenus, en faisant enregistrer leurs animaux, de déclarer s'ils ont ou non été primés dans les Concours précédents.

Toute personne convaincue d'avoir fait une fausse déclaration pourra être exclue du Concours par le jury.

Toute prime devra être retirée dans le délai de quinze jours, sous peine de déchéance.

La destruction des petits oiseaux

Sur la proposition de M. Albert Duval, délégué de la Société des agriculteurs de France et de l'Union des Sociétés de chasseurs, le Congrès international de Berne vient de voter une série de mesures destinées à empêcher la destruction des petits oiseaux.

Voici quelques-unes des dispositions adoptées : suppression de la destruction des oiseaux de passage, application de peines sévères contre les détenteurs de filets, lacets, raquettes, etc.

Enfin le Congrès a émis le vœu que la vente, le colportage, l'achat, le recel et la consommation des oiseaux plus petits que le merle et la grive soient interdits en tout temps et que les marchés de ces oiseaux soient naturellement défendus; qu'à chaque printemps des circulaires de l'autorité rappellent la protection à donner aux oiseaux et publient les pénalités encourues pour les infractions à la loi; que les instituteurs reçoivent des instructions pour faire connaître aux enfants l'intérêt pour l'agriculture de respecter les oiseaux.

Il faut espérer que, dans l'intérêt de l'agriculture aussi bien que dans celui des chasseurs, ces résolutions, qui ont été adoptées à l'unanimité du Congrès, seront prises en sérieuse considération et qu'elles recevront promptement une sanction légale.

Le ministre des travaux publics et l'Escadre aux Sables-d'Olonne

Il est maintenant décidé que M. Barthou, ministre des travaux publics, viendra le 2 septembre aux Sables-d'Olonne pour inspecter les travaux du havre de la Gachère et visiter la plage.

Deux bataillons du 93^e ainsi que la musique du régiment partiront ce jour-là pour les Sables-d'Olonne, afin de rendre les honneurs au ministre et assurer, avec la gendarmerie, le service d'ordre pendant les fêtes qui seront organisées à l'occasion de la présence du ministre.

De même l'escadre du Nord, dont le séjour au Sables avait été démenti, viendra passer les journées des 2 et 3 septembre sur la rade au moment du séjour ministériel. De grandes fêtes seront organisées au Sables pour recevoir dignement le ministre et les officiers de l'escadre.

Des trains de plaisir seront organisés pendant la durée de ces fêtes.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 août. — Charles-Eugène-Louis Godivier, rue Brault, 7; — Lucie-Berthe Gabiller, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 24 août. — Marie Bidault, veuve de Jacques-Noël Rouger, journalière, 85 ans 1/2, à l'Hôpital.

LES VOISINS ENNEMIS

— Japonais et Chinois sont-ils de même race? — Non! le Chinois cruel se complait dans la crasse, Tandis que l'élegant, brave et vif Japonais Se parfume au Congo, comme tout bon Français.

H. Simon, au savonnier Victor Vaissier.

BULLETIN FINANCIER

24 août 1894.

Le marché a été absolument nul aujourd'hui, et les variations sur nos rentes insignifiantes. On se réserve évidemment pour la semaine prochaine, époque de la liquidation.

A notre avis on veut encore la hausse, ce n'est pas évidemment raisonnable, mais le portefeuille ne vendant pas on ne peut lutter contre le courant.

Le 3 0/0 se négocie de 103.35 à 103.42 1/2, le 3 1/2 cote 108.35.

Les établissements de crédit sont assez fermes.

Le Foncier vaut 900 fr. Le Crédit Lyonnais cote 740.

Fermé du Comptoir National d'Escompte.

Le Suez varie peu à 2,899.50.

Nos grands chemins ont toujours des tendances favorables, mais il n'y a pas de mouvement important à signaler.

Les chemins orientaux sont à 546.25.

Nouveau progrès de la Banque des Pays-Autrichiens à 546.25. Le mouvement n'est pas terminé.

L'Italien est à 81.07 1/2. Très bonnes tendances de l'Extérieure à 66 23/32. Le 4 0/0 Turc est à 25.35.

En Banque, peu d'affaires. La Laniglaagte se traite à 109.37 1/2. L'action Mossamédès vaut 32 fr.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

MARCHÉS

DOUE, 20 août.

Froment, l'hectolitre, 14 à 14 50. — Seigle, 9 à 9 50. — Orge, 10 50 à 11 fr. — Avoine, 8 à 8 25. — Haricots, 30 à 32. — Pommes de terre, 9 fr. — Bœuf, le kil., 4 70. — Veau, 2 fr. — Mouton, 2 20. — Porc, 2 fr. — Poulets, la couple, 3 50 à 5 fr. — Canards, 4 à 5 fr. — Oies, la pièce, 4 50 à 5 50. — Dindes, 7 fr. — Pigeons, la couple, 4 50 à 1 75. — Œufs, la douzaine, 0 85. — Beurre, le 1/2 kil., 0 90. — Foin, les 100 kil., 5 à 6 50. — Paille, 3 50 à 4 fr. — Prix du pain : les 6 kil., 4 60.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe d'Extr. de
L'Alcool
DE
MENTHE
DE
RICQLES
Souverain contre Indigestions, Dysenterie, Choléra, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.
PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice exquis
Exiger le nom **RICQLES** sur les flacons.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le samedi 8 septembre 1894, à 1 heure du soir, en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire,

Une Petite Campagne

Sise à Montagland, commune de Bagneux, appartenant à M. et M^{me} PETIT,

Contenant : Pavillon, terrain en jardin et vigne, et accessoires.

Contenance : 48 ares 38 centiares.

Mise à prix : 2,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. PAUL TA-VEAU, expert à Bagneux, soit à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

VENTE

Aux enchères publiques

Sur surenchère du sixième

Le Samedi 22 Septembre 1894, à midi, au Palais de Justice à Saumur, audience des criées dudit tribunal,

D'UNE VASTE MAISON

à usage de Distillerie

ET FABRIQUE DE LIQUEURS

Rue de Poitiers, n° 46, et rue Verte, n° 18, à Saumur,

Avec toutes ses dépendances

Revenu par bail . . . 3,000 fr.
Autre revenu évalué à . . . 800

Total . . . 3,800 fr.

Mise à prix : 40,833 fr. 35

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges;

3^o M. BONNEAU, liquidateur judiciaire, rue d'Alsace, 33, à Saumur.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

Par suite de saisie-exécution

Le Jeudi 30 Août courant, à une heure du soir, au domicile des époux PIVOT-GALLÉ, marchands, demeurant à Turquant, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers saisis sur lesdits époux PIVOT.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Tables, chaises, tabourets, verres, tasses à café, comptoir, balances et poids, articles d'épicerie et de mercerie, un billard avec queues et billes, bancs, linge, etc. Environ 500 kilogrammes de foin.

Environ deux cents bouteilles de vin blanc, un fût d'eau-de-vie, vermouth, cognac, environ vingt-cinq bouteilles de liqueurs assorties.

Quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une jolie petite Maison de campagne Avec jardin et caves

Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevrauld et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située quai de Limoges, n° 58, pouvant servir à un commerce de gros,

Comprenant :

Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 500 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHÉLIE, Grand'Rue, n° 60, à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

Jolie MAISON

Avec Cour et Jardin renfermé de murs.

Située rue de la Croix-Verte, n° 92 (ancienne route d'Angers)

S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

BONNE OCCASION A SAISIR

A CÉDER

Après affaires faites

HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.

S'adresser à M. DARNAULT.

A VENDRE Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

CHASSE RÉSERVÉE

La chasse est défendue sur les propriétés de M^{me} BEAUMONT, sises dans la commune de Vivy.

M. et M^{me} Venturini

DENTISTES

Rue du Portail-Louis, 52, Saumur

Ont l'honneur de prévenir la classe ouvrière qu'à partir du 20 août prochain, tous les lundis, de 9 h. à 11 h. du matin : extractions sans douleur, entièrement gratuites pour les pauvres. Consultations gratuites tous les jours. Atelier de prothèse.

M. Venturini a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir directement d'Amérique une nouvelle machine Pesster lui permettant de livrer une pièce dentaire en 12 heures. Solidité garantie. Les dentiers défectueux sont transformés. Réparations de toutes sortes de dentiers, n'importe quel système, à des prix modérés défiant toute concurrence.



VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE
G. DESCHAMPS
Rue Saint-Jean, SAUMUR.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? **SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait disparaître les pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux méconnu. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les noms ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en laroons et demi-laroons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.



Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

ANCIENNES BACHES DE CHEMIN DE FER en très bon état et de toutes dimensions à vendre de suite, bon marché. Demander échantillons et prix. Grand choix de Bâches neuves en tous genres. S'adresser à M. MICHELET, 73, rue Dareau, Paris.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles.	90 et 1 50	Crème foie gras truffée,	75, 1 10, 2 25
Confit d'oie, de dinde ou de canard.		Pâtés foie gras truffés,	95, 1 90 à 4 50
Poulet à la gelée.	1 90 à 4 90	Mauviettes au foie gras,	2 25 et 3 25
Tripes mode de Caen.	75, 1 20 et 2 25	Andouillettes truffées,	1 20
Tête de veau.	95, 1 50 et 2 90	Saucisses Rossini,	1 20
Conserves à réchaud (toutes les sortes)		SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.	

Fromages en boîtes : Pont-Lévéque, Camembert et Fin de siècle
Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRÉ,

Certifié par l'imprimeur soussigné.